



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 1751

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre l'échec scolaire. Elle souhaite attirer son attention sur l'éventuelle suppression du corps des maîtres dits maîtres E qui jouent pourtant dans les écoles auprès des élèves un rôle fondamental. Chaque fois que ces maîtres E sont intervenus auprès des enfants qui en avaient besoin, quel que soit leur niveau de difficultés, des résultats indéniablement très satisfaisants ont été enregistrés. Elle lui demande donc de lui dire si ces rumeurs sont exactes et, dans ce cas, comment il compte accompagner ces élèves qui, dans leur grande majorité, retrouvent après ces interventions un cursus normal qu'ils n'auraient jamais pu poursuivre sans ces interventions.

Texte de la réponse

effectifs des enseignants spécialisés
pour aider les élèves en difficulté

M. le président. Mme Geneviève Perrin-Gaillard a présenté une question, n° 1751, ainsi rédigée :

« Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre l'échec scolaire. Elle souhaite attirer son attention sur l'éventuelle suppression du corps des maîtres dits maîtres E qui jouent pourtant dans les écoles auprès des élèves un rôle fondamental. Chaque fois que ces maîtres E sont intervenus auprès des enfants qui en avaient besoin, quel que soit leur niveau de difficultés, des résultats indéniablement très satisfaisants ont été enregistrés. Elle lui demande donc de lui dire si ces rumeurs sont exactes et, dans ce cas, comment il compte accompagner ces élèves qui, dans leur grande majorité, retrouvent après ces interventions un cursus normal qu'ils n'auraient jamais pu poursuivre sans ces interventions. »

La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard, pour exposer sa question.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, la lutte contre l'échec scolaire a toujours été une des préoccupations constantes du gouvernement auquel vous appartenez, partagée par tous les parlementaires. Jamais sa volonté d'accompagner les élèves en difficulté passagère ou plus profonde n'a été remise en cause.

Je voudrais aujourd'hui appeler votre attention sur les rumeurs de disparition des maîtres dits « maîtres E » qui, dans les écoles, jouent un rôle fondamental auprès des élèves. Chaque fois que ces maîtres sont intervenus à la demande des enseignants auprès des enfants qui en avaient besoin, quel que soit leur niveau de difficultés, des résultats indéniablement très satisfaisants ont été obtenus. Or, malgré ce travail très positif et les besoins exprimés dans les écoles, il apparaît que ces enseignants sont de

moins en moins nombreux et pourraient être amenés à disparaître.

Ces rumeurs sont-elles exactes, monsieur le ministre ? Si tel est bien le cas, comment compte-t-on accompagner ces élèves qui, dans leur grande majorité, retrouvent grâce aux maîtres E un cursus normal qu'ils n'auraient jamais pu poursuivre sans leur intervention ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, *ministre des relations avec le Parlement*. Madame la députée, je voudrais, au nom du ministre de l'éducation nationale, vous rassurer, et avec vous les maîtres dits « maîtres E » dont vous avez décrit la tâche : les rumeurs de disparition de cette catégorie sont totalement injustifiées. Ces enseignants spécialisés du premier degré interviennent, au sein des réseaux d'aide, auprès des élèves en grande difficulté scolaire. L'organisation du service de ces enseignants était, jusqu'à présent, définie dans une circulaire qui datait du 9 avril 1990. Les modalités concrètes de leurs interventions seront précisées et approfondies dans un nouveau texte réglementaire qui devrait être publié dans les deux ou trois semaines qui viennent. Les missions de tous les maîtres spécialisés seront ainsi renforcées.

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre, je vous remercie de nous rassurer de la sorte. J'ai bien noté que de nouvelles modalités concrètes des interventions des maîtres E allaient être publiées dans les semaines qui viennent. Je souhaite néanmoins appeler votre attention sur le fait que ces maîtres spécialisés doivent pouvoir continuer d'intervenir à la demande dans les écoles, non seulement auprès des enfants en grande difficulté, mais également auprès de ceux qui n'en sont pas encore à ce stade. Leurs interventions, on le voit au quotidien, permettent à ces jeunes qui, pour une raison quelconque, ne parviennent plus à suivre, de renouer avec une véritable dynamique scolaire. Si nous devons focaliser l'effort sur les élèves en grande difficulté, nous devons également veiller à ce que ceux dont les difficultés ne sont que passagères n'aillent pas tomber dans une situation plus grave. Pourrez-vous vérifier, avec votre collègue de l'éducation nationale, que les maîtres E pourront également intervenir auprès de ces publics ?

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1751

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 787

Réponse publiée le : 20 février 2002, page 1440

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 février 2002